

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025
N° 2025.12.06

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 09 décembre 2025, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	25	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Martine MÉZONNET, Jean-François VIGUÈS, Hervé GRANDJEAN, Josiane MARION, Françoise MASSOUBRE, Francis GAUMY, Aïcha GASSER, Michel PRÉAU, Valérie BERTHÉOL, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME, Josiane TOURNEBIZE

Absents représentés :

Christine LECHEVALLIER représentée par Christian DURANTIN
Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN
Philippe ROCHETTE représenté par Hervé GRANDJEAN
Cristina MESLET représentée par Martine MÉZONNET
Béatrice STABAT-ROUSSET représentée par Patrick NEHEMIE
Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS
Vivien GOURBEYRE représenté par Nadine DAMBRUN

Absents non représentés

André WALTER

Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le



ID : 063-216300327-20251216-CC2025_12_06-DE

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D’OUVERTURE DE CREDITS :
«INVESTISSEMENTS 2026» DANS LE CADRE DE LA POSSIBILITE DE
RECONDUIRE UN QUART DU BUDGET INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

Vu, les dispositions prévues par l’article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d’investissement du premier trimestre : «jusqu’à l’adoption du budget ou jusqu’au 15 avril, en l’absence d’adoption du budget avant cette date, l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Vu, la présentation de la note de synthèse à la Commission Finances et Vie économique du 4 décembre 2025.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **27 Voix Pour**, 5 Abstentions décide :

- **DE L’AUTORISER** engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) les dépenses suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
20	2031	Frais d’études	
	2051	Concessions et droits similaires (licences...)	
	20XX	Toutes natures nécessaires à la continuité des services	
TOTAL CHAPITRE 20 – Niveau de contrôle			37 500 €

Dans ce cadre, sont notamment nécessaires en début d’année : le renouvellement des licences informatiques et la migration des éléments de serveur indispensables à la continuité d’activité ainsi que la poursuite des études de faisabilité dont le calendrier contractuel court sur le premier trimestre.

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
21	2111	Terrains nus	
	21312	Bâtiments scolaires	
	21314	Bâtiments culturels et sportifs	
	21318	Autres bâtiments publics	

	2158	Autres installations matériels et outillages techniques	
	21838	Autres matériels informatiques	
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	
	2188	Autres immobilisations corporelles	
	21XX	Toutes natures nécessaires à la continuité des services	
TOTAL CHAP 21 – Niveau de contrôle			158 000 €

Ces crédits sont notamment nécessaires pour couvrir la poursuite des travaux dans l'enceinte sportive de l'Artière (création de l'espace Pétanque, réparations des courts de tennis et au club house, tunnel d'accès du football...), la poursuite des travaux de mise en sécurité du Centre Associatif Beaumontois, ainsi que diverses réparations déjà identifiées ou à venir.

- **DE PRÉCISER** que les crédits autorisés seront inscrits au budget primitif 2026.

LE MAIRE
 Jean-Paul CUZIN